

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2024.00208
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24/06/2024

Politique	Aménager une ville durable	Dossier n°	CM-002324
Commission	Politique de la ville - Développement durable - Insertion et emploi		
Direction en charge	Développement durable et énergies		
Objet	Convention temporaire d'occupation du domaine public pour les ombrières sur le parking de l'Opéra- Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/06/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 35

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, Mme Annick LIOTIER, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jacques PLAINE (Conseiller municipal), Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, Mme Nadia SEMACHE, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Fanny RIVEY,

Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,

Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean JAMET, M. Robert KARULAK, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Patrick MICHAUD, M. Michel NEBOUT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN

Secrétaire de séance

Mme Colette DUCROS

■ **Rappel et références**

Le développement durable, un des trois piliers de la politique municipale, doit permettre à la Ville de Saint-Étienne d'être toujours plus attractive, tout en veillant à la protection de l'environnement afin de contribuer à la préservation de notre planète sans obérer le développement économique et social nécessaire aux générations futures.

La Ville de Saint-Etienne a adopté sa stratégie air climat énergie lors du Conseil municipal du 30 mai 2023. Cette stratégie prévoit notamment :

- Un renforcement de la production d'énergie renouvelable : 30% des consommations d'énergie couvertes par des énergies renouvelables locales en 2030,
- une réduction de la consommation d'énergie: - 26% en 2030 par rapport à 1990.

Par ailleurs, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023, impose par ailleurs l'équipement des parkings de plus de 1 500 m² de stationnement et des bâtiments de plus de 500 m² au sol sur au moins 50 % de leur surface en panneaux photovoltaïque.

■ **Motivation et opportunité**

Afin de mobiliser le potentiel du territoire communal rapidement et ainsi de massifier le recours à l'énergie solaire sans grever le budget de la collectivité, la Ville de Saint-Etienne, a, délibéré le 20 janvier 2020, pour acter le déploiement de centrales photovoltaïques sur un certain nombre de sites.

D'un point de vue opérationnel, des développeurs ont été sélectionnés à l'échelle métropolitaine afin qu'ils investissent puis exploitent à leur compte des centrales solaires photovoltaïques sur les toitures ou parkings de bâtiments communaux.

Dans ce cadre, en 2019, Greenyellow a signé une convention pour une durée de 5 ans lui permettant de développer des projets de type « ombrière ».

■ **Contenu**

La présente délibération propose ainsi d'acter la mise à disposition du parking de l'Opéra de Saint-Etienne (désormais propriété de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du transfert de la compétence voirie) au bénéfice de la société GREEN YELLOW et d'accorder un droit de passage pour les câbles nécessaires au raccordement au réseau électrique, en vue de la construction et de l'exploitation d'une ombrière solaire photovoltaïque, selon les modalités proposées par la convention d'occupation de l'espace public jointe à la présente délibération.

Le projet, d'une puissance de 200 kWc, prévoit l'installation de près de 500 panneaux solaires. Il en découlera une production attendue de 218 MWh/an, représentant la consommation moyenne d'une centaine d'habitants et permettant l'économie d'environ 40 tonnes de gaz à effet de serre chaque année.

L'opérateur prendra à sa charge l'intégralité des coûts d'études (structure, étanchéité, raccordement au réseau, etc.) et d'investissement, en échange d'une convention temporaire d'occupation du domaine public d'une durée de 30 ans.

■ **Maîtrise d'ouvrage**

La Ville de Saint-Etienne assurera le suivi quotidien des travaux.

■ **Point financier**

TABEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	00.00 €	00.00 €	00.00 €	00.00 €
Charge nette Ville		00.00 €		00.00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ **Proposition**

Il est demandé à l'Assemblée communale de bien vouloir :

- approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public à intervenir avec GREEN YELLOW ou tout représentant moral agissant pour son compte, dont un exemplaire restera joint au présent dossier,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer cette convention et tout autre document permettant de mener à bien ce projet.

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses							
Recettes						75	752

■ **Décision**

Proposition adoptée

35 voix pour

Pour Extrait,
Le Maire

Le secrétaire

Gaël PERDRIAU

Colette DUCROS